

Site Natura 2000 La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau)

Compte-rendu de la 6^{ème} réunion du Comité de Pilotage du site

Jeudi 12 décembre 2019 à 10h00
Maison de la Communauté Sud Pays-Basque, URRUGNE

Etaient présents :

1- Collège des administrations et établissements publics de l'Etat

- **HAMEL Clémence** (DDTM 64)
- **ANTOINE Philippe** (DDTM 64)
- **GIROUX Catherine** (AEAG délégation territoriale de Pau)

Excusés : PAQUIGNON Jérôme (AFB), **DULIN Geneviève** (ARS), **PARENT Bertrand** (ONCFS)

2- Collège des collectivités territoriales

- **NOUSBAUM Pierre-Marie** (Maire de Saint-Pée-sur-Nivelle et élu communautaire à la CAPB)
- **POULOU Guy** (Maire de Ciboure, élu communautaire à la CAPB et Président du COPIL Natura 2000 « Mer et Littoral »)
- **HACALA Germaine** (Adjointe au Maire d'Urrugne et élue communautaire à la CAPB)
- **DE RAVIGNAN Carole** (Adjointe à la Mairie de Ciboure)
- **COLAS GUILLAUME** (Elu à la Mairie de Saint-Jean-de-Luz)
- **LISSARDY Fabienne** (Mairie de Saint-Jean-de-Luz)
- **PARONNAUD Jérôme** (Mairie d'Ascain)

Excusé : FOURNIER Jean-Louis (Maire d'Ascain)

3- Collège des organisations socio-professionnelles, représentants des propriétaires et exploitants des biens ruraux, concessionnaires d'ouvrages publics, gestionnaires d'infrastructures

- **MONTFORT Ludovic** (GDSAA)
- **LAMBERT Peio** (CD 64)

Excusé : ESNAULT François (CD 64)

4- Collège des associations et personnes qualifiées

- **NANNINI Cédric** (AAPPMA Nivelle)
- **CAVAILLES Guillaume** (EHLG)
- **LANGE Frédéric** (INRA)
- **SOULIER Laurent** (IMA)
- **LEENKNEGT Virginie** (CEN Aquitaine)
- **MAUDOU Sylvain** (Fédération de Pêche 64)

Excusé : ROCHARD Eric (IRSTEA)

Invitées

- **SARRADE Caroline** (CAPB)
- **GATTEGNO Cécile** (CAPB)

Intervenante

DULIN Alexa (Animatrice du DOCOB)

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche
2. Bilan de l'animation 2017-2019
3. Désignation de la structure en charge de Natura 2000
4. Désignation du Président du Comité de Pilotage
5. Perspectives d'animation 2020

Annexes : Présentation Powerpoint ; Liste des Objectifs de Développement durable (ODD) et Objectifs opérationnels (OO)

Accueil des participants

Clémence HAMEL, Responsable de l'Unité Patrimoine Naturel et Chasse de la DDTM64, rappelle que la dernière réunion du Comité de Pilotage (COFIL) s'est déroulée le 18/07/2016, lors d'un COFIL commun aux 7 sites Natura 2000 dont l'animation avait été confiée à l'Agglomération Sud Pays Basque, pour une durée de 3 ans. Lors de ce COFIL, M. ELISSALDE avait été désigné Président du COFIL pour un mandat de même durée. Il conviendra alors de désigner un nouveau Président de COFIL ainsi que la structure en charge de l'animation Natura 2000 du site « La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau) ».

I. Rappel de la démarche (cf. diapositives 1 à 9)

Le site Natura 2000 « La Nivelle (estuaire, barthes, cours d'eau) » et son DOCOB sont présentés. Les principales espèces d'intérêt communautaire, un rappel du contexte lié aux données « habitats d'intérêt communautaire » et les huit objectifs de développement durable et enjeux associés sont rappelés.

II. Bilan de l'animation 2017-2019 (cf. diapositives 10 à 29)

1. Travaux de restauration et d'entretien des barthes de la Nivelle, de la ripisylve et du cours d'eau (diapositive 11)

D'importants travaux de restauration des Barthes de la Nivelle ont eu lieu entre 2012 et 2016. Ces programmes d'entretien sont aujourd'hui pilotés par les équipes de la Direction Cours d'Eau et Bassin Versant (DCEBV) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). Ils permettent de traiter le *Baccharis hamilifolia* pour concourir à préserver l'Angélique des estuaires. Les surfaces traitées sur les différents secteurs des barthes de la Nivelle sont :

- Marais de Landaburua : 1.4 ha
- Chantaco : 5.07 ha
- Barthes de Lanzelai : 10.1 ha

En parallèle de ces travaux sur les Zones Humides, les équipes de la DCEBV, sont intervenues sur près de 18 km linéaires de ripisylves, dont 2.4 km linéaires traités spécifiquement contre le *Baccharis hamilifolia*. Les travaux d'extraction des embâcles font apparaître un bilan d'une vingtaine d'embâcles ôtés chaque année du cours d'eau, dans le but de garantir le bon écoulement des eaux.

Ces actions de surveillance et d'entretien permettent de répondre à 7 objectifs opérationnels :

- Mettre en place des interventions pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE),
- Assurer une veille scientifique sur les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire,
- S'assurer que l'Angélique des estuaires est prise en compte,
- Assurer un suivi des EEE sur le territoire,
- Mettre en place des interventions pour limiter la prolifération des EEE,
- Restaurer et maintenir les annexes hydrauliques,
- Réguler les aménagements et les interventions sur ou ayant un impact sur le lit mineur.

M. COLAS, élu à la Mairie de Saint-Jean-de-Luz indique que le sujet des EEE (*Baccharis hamilifolia* et Herbes de la Pampa) est primordial : il ne s'agit pas de réaliser une seule intervention de restauration mais d'assurer des interventions annuelles d'entretien pour éradiquer ces EEE.

Fabienne LISSARDY précise que certains pieds commencent à repartir sur des secteurs de Saint-Jean-de-Luz. Mme HACALA rappelle qu'un groupe de travail, dans lequel les ASF étaient associées, avait été lancé en 2016, pour traiter notamment les Herbes de la Pampa.

Catherine GIROUX de l'Agence de l'Eau indique que différentes stratégies peuvent être mises en œuvre pour traiter le sujet des EEE, selon le contexte et l'espèce visés, car l'éradication des EEE a un impact financier très lourd.

Caroline SARRADE propose, d'une part de se rapprocher de la DCEBV afin de transmettre les préoccupations émises par les membres du COPIL sur le secteur aval de la Nivelle, et d'autre part, de reprendre contact avec les membres du groupe « Herbes de la Pampa » qui avait été lancé en 2016. Enfin, Alexa DULIN précise que sur les Barthes de Lanzelai, un plan d'éco pâturage a été élaboré par la DCEBV en 2019, dont sa mise en place pourrait permettre la pérennisation des actions d'entretien sur le long terme.

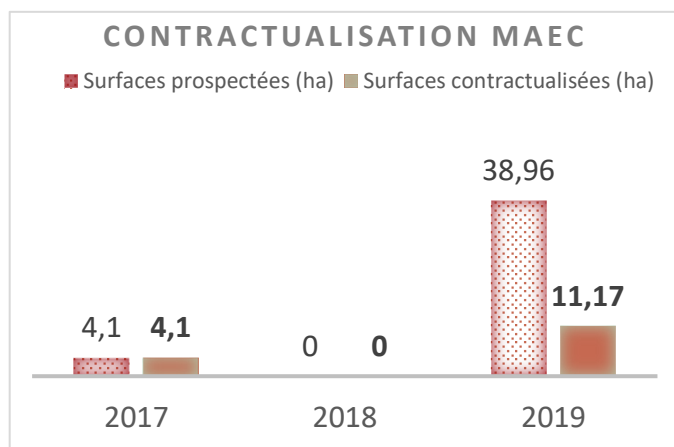
2. Sorties grand public Natura 2000 (diapositive 12)

Depuis 2018, dans le but de valoriser et de promouvoir les sites NATURA 2000 du Pays Basque dont la gestion dépend de la CAPB, celle-ci a confié aux CPIE Pays Basque et Littoral Basque l'animation des sorties sur certains sites identifiés. Ces balades, encadrées par les animateurs des CPIE, et coanimées par des techniciens de la Communauté d'Agglomération en charge de la gestion des sites visités, ont attiré 26 personnes entre 2018 et 2019. En 2018, une visite des Barthes de Lanzelai avait été organisée et en 2019, le projet d'amélioration des connaissances relatives à la population *Margaritifera margaritifera* de la Nivelle a été présenté aux participants.

3. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (diapositive 13)

Un projet agro-environnemental a été rédigé. Celui-ci intègre les enjeux du site et propose la mise en place de MAEC auprès des agriculteurs. Ce travail de rédaction du PAEC s'est fait en cohérence avec le PAEC principal porté par la Chambre d'agriculture 64.

4 MAEC ont été proposées depuis 2017. Au total 15.27 ha ont été engagés dans des MAEC. Ceci a permis de mobiliser 9 086.00 € d'aides pour encourager les pratiques agricoles favorables aux espèces d'intérêt communautaire (objectif opérationnel 002B).



En parallèle, depuis plusieurs années, les animateurs Natura 2000 de la Commission Syndicale du Pays de Cize, la Commission Syndicale de la vallée de Baigorri, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, le Syndicat Intercommunal des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM) et le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive (aujourd'hui dissout) organisent le concours national agricole des "Prairies fleuries", sur les sites Natura 2000 de la montagne basque.

Cette année, la CAPB a inscrit le territoire PAEC de la Nivelle à ce concours d'excellence qui récompense les prairies naturelles au meilleur équilibre agroécologique. L'évaluation des prairies a été faite par un jury présidé par Bernard Lougarot (Président du SIGOM) et composé d'experts (agronome, botaniste, apiculteur, paysagiste). Le jury s'est attaché à comparer des prairies naturelles principalement menées en pâturage et fauche et à évaluer la cohérence de l'usage agricole au regard des fonctionnalités écologiques et des enjeux du territoire.

Outre l'évaluation de chaque prairie, le concours permet de communiquer sur l'importance des surfaces herbagères riches en espèces pour l'élevage et les territoires. Pour l'édition de 2019, cinq

paysans ont participé à l'événement, dont un Ainhoar. Un diagnostic écrit de chaque prairie leur a été fourni, rendant compte des avis et des conseils des membres du jury.

4. L'accompagnement des porteurs de projets (diapositive 14)

L'accompagnement des porteurs de projets représente une grande partie du temps alloué à l'animation Natura 2000. En 2019, 5 porteurs de projets ont été accompagnés dans le cadre de projets de création, d'entretien ou de planification. Cet accompagnement vise à s'assurer que les milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire soient pris en compte dans le cadre des différents projets pouvant avoir des impacts directs ou indirects sur le site Natura 2000 (objectif opérationnel OO2C).

5. Reprise du diagnostic écologique : partie habitats terrestres et aquatiques (diapositive 15)

Lors de l'élaboration du diagnostic écologique sur les habitats naturels, le diagnostic écologique, pour ce qui concerne la partie sur les habitats naturels, n'a pas pu être mené à bien. La typologie des habitats n'a pas pu être dressée et la cartographie des habitats n'a pas été réalisée. De fait, le reste du DOCOB n'a pas pu être décliné pour les habitats naturels (enjeux de conservation, objectifs, mesures de gestion).

Le Document d'objectifs a été validé pour les parties relatives aux espèces d'intérêt communautaire. En 2015-2016, le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA), en lien avec la Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), missionné par l'État, a produit la typologie des habitats naturels du site de la Nivelle, pour les habitats « terrestres ».

La réalisation du diagnostic écologie (pour la partie habitats terrestres et aquatiques) a été inscrite au DOCOB (Objectif opérationnel OO4A). La CAPB a lancé une consultation en octobre 2019. Plusieurs offres ont été reçues et sont en cours d'analyse. Le lancement de la prestation est prévu pour le début d'année 2020 et pour une durée de 24 mois.

L'élaboration du diagnostic écologique des habitats « marins » est exclue de cette consultation car elle sera prise en charge par l'Agence Française de Biodiversité, en 2020.

6. Gestion des ripisylves de la Nivelle (diapositive 16)

La DCEBV élabore actuellement le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des ripisylves sur les Côtiers Basques, dont fait partie la Nivelle. Ce PPG a pour double objectif la préservation de la sécurité des populations et la préservation de la qualité des cours d'eau. Ce plan précise les linéaires d'intervention sur les ripisylves de la Nivelle (travaux lourds ou entretien) de 2020 à 2024. Il intègre les données relatives aux espèces d'intérêt communautaire et à leurs habitats, et adapte, au besoin, les pratiques d'intervention via l'intégration de mesures d'évitements ou d'atténuation (adaptation du phasage des chantiers, balisage des stations, intervention manuelle, pas d'évolution d'engins en lit mineur...).

7. Restauration de la libre circulation des poissons (diapositive 17)

La DCEBV a réalisé une étude de rétablissement de la continuité piscicole de la Nivelle, sur les communes d'Ascain et de Saint-Pée-sur-Nivelle. Au total, 10 seuils ont été identifiés et pour chacun des ouvrages, la CAPB propose une assistance aux propriétaires, dans l'étude de conception de passes poissons. A ce jour, différents états d'avancement existent selon les ouvrages concernés :

- 3 ouvrages sont aménagés de passes à poissons, dont un sur lequel le propriétaire (INRA) souhaite réétudier et améliorer l'aménagement déjà réalisé ;

- 2 ouvrages pour lesquels des solutions techniques ou administratives sont en cours d'élaboration ;
- 5 ouvrages pour lesquels il n'y a, à ce jour, aucun avancement.

8. Programme d'amélioration des connaissances relatives à la population *Margaritifera margaritifera* sur la Nivelle (diapositives 18 à 24)

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine en fin d'année 2018, plusieurs acteurs impliqués¹ dans la démarche Natura 2000 de la Nivelle se sont réunis et ont déposé un projet d'amélioration des connaissances de la population *Margaritifera margaritifera* présente sur la Nivelle, pour un montant global de 39 650.00 €.

Cédric NANNINI (AAPPMA Nivelle) présente dans un premier temps le cycle de vie de la Mulette perlière ainsi que le contexte de cette population sur la Nivelle. Des écrits de 1892 et 1893 (« Histoire malacologique des Pyrénées françaises et espagnoles » de FAGOT) témoignent de la présence de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) en amont de Saint-Pée-sur-Nivelle et sur les secteurs d'Olhette, du Pont d'Amotz et de Sare (Cherchebruit). Des résultats de prospections de Gilbert Cochet en 2000 indiquaient que l'espèce n'était plus présente qu'entre Saint-Pée et Ascaïn. Une population subsistait également au pont d'Amotz. La population a alors été estimée à une centaine d'individus. En 2013, dans le cadre du diagnostic écologique Natura 2000, la présence de l'espèce a été avérée sur la Nivelle « depuis l'usine de traitement des eaux de Saint-Pée-sur-Nivelle jusqu'au moulin d'Uxondoa (Saint-Pée-sur-Nivelle) », une cinquantaine d'individus a alors été observée (Agglomération Sud Pays basque, 2015). En 2018, un stage encadré par la Fédération de pêche 64 et l'AAPPMA de la Nivelle permet de préciser la zone de présence de l'espèce à Saint-Pée et d'estimer la population à plus de 250 individus sur le bassin versant de la Nivelle (Audap, 2017). Cette population est située sur un linéaire très réduit d'environ 6 km et dans un habitat semblant peu favorable à l'espèce. Les objectifs du projet : préciser la répartition de l'espèce sur le bassin versant et évaluer la capacité des individus à se reproduire (pérennité de la population).

Virginie LEENKNEGT (CEN Aquitaine) expose les actions qui ont été mises en œuvre pour répondre aux objectifs et Sylvain MAUDON (Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques) les résultats obtenus :

- Prospections à l'aide d'aquascopes sur les zones historiques et potentielles (Haniberreko, Galardiko et Arrayoko) : aucun nouvel individu n'a été identifié sur 20,8 km linéaires de cours d'eau prospectés.
- Prélèvements et analyses ADNe (4 prélèvements) : seul le prélèvement « témoin », réalisé sur le site de présence de l'espèce s'est révélé positif.
- Suivi de la gravidité sur la population de Saint-Pée-sur-Nivelle : observations d'émission des glochidies à partir de septembre et en octobre. La population de la Nivelle est fertile.
- Recherche de glochidies sur les poissons-hôtes : l'action sera mise en œuvre au printemps 2020.
- Diagnostic physico-chimique des sites de présence de l'espèce : de nombreuses données issues des stations de l'Agence de l'Eau et de la CAPB ont été analysées dans le cadre d'un stage effectué au sein de la CAPB. Parmi les 9 paramètres physico-chimiques étudiés au regard des exigences de la Mulette perlière, la température semble être le facteur le plus

¹ Acteurs impliqués dans le montage et la mise en œuvre du projet : Fédération de Pêche 64, AAPPMA Nivelle, CEN Aquitaine, INRA Saint-Pée-sur-Nivelle, association Limousin Nature Environnement, CAPB

problématique au maintien de la population actuelle de la Nivelle ; les autres paramètres ne semblent pas être impactant pour la survie de la Mulette perlière. Une vigilance particulière doit être menée en ce qui concerne les pollutions ponctuelles. L'INRA précise que depuis 2009, des prélèvements mensuels sur 19 stations de la Nivelle sont réalisés et que les données peuvent être mises à disposition du groupe d'acteurs dans le cadre de ce projet.

- Mesure du potentiel d'oxydo-réduction sur 14 stations (indicateur du colmatage et de l'oxygénation du substrat) : 11 stations font apparaître des résultats compatibles avec la survie des jeunes individus, offrant des habitats d'accueil à l'espèce.

En 2020, un nouveau projet visant à compléter l'amélioration des connaissances de cette espèce sur le site Natura 2000 Nivelle a été déposé dans le cadre d'un nouvel appel à projets lancé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. D'autres perspectives d'actions opérationnelles sont d'ores et déjà envisagées par les différents partenaires du projet : réensemencer des secteurs favorables à l'espèce et sécuriser les zones, transposer la population sur les secteurs favorables à l'espèce, travailler sur l'enjeu de la population hôte (effectifs de Saumons et de Truites), recenser l'ensemble des perturbations ayant un impact sur le cours d'eau de la Nivelle, développer un partenariat transfrontalier (les secteurs les plus en aval de la Nivelle, situés en Espagne, semblent propices à l'espèce).

Frédéric LANGE indique que l'INRA a une bonne connaissance de l'emplacement des zones de frayères et de la reproduction des Truites fario (peu d'individus) et de Saumons Atlantique. Pour ces derniers, il précise que l'année 2019 a été l'une des meilleures années de reproduction de l'espèce sur la Nivelle.

9. Evaluation de la qualité de l'eau de la Nivelle et de ses affluents vis-à-vis des exigences de *Margaritifera margaritifera* (diapositive 25)

L'analyse des 9 paramètres physico-chimiques réalisée dans le cadre du stage évoqué au paragraphe précédent, s'inscrit dans un sujet de stage plus large. Léa BULON, stagiaire de la CAPB a ainsi traité statistiquement les tendances d'évolution de 443 paramètres physico-chimiques, via le logiciel R, qui sont autant de données à disposition pour les futurs besoins. Elles faciliteront notamment la mise en œuvre de l'objectif opérationnel OO7A : « Identifier les paramètres qui impactent les espèces et habitats d'Intérêt Communautaire ».

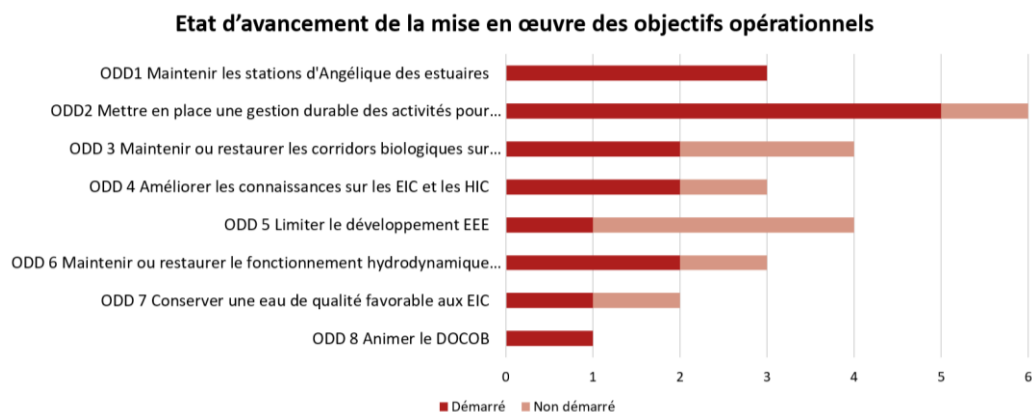
10. Animation du DOCOB (diapositives 2 à 29)

Les temps d'animation alloués sont présentés au COPIL. Les postes qui ont mobilisé le plus de temps d'animation sont : le projet d'amélioration des connaissances de la population *Margaritifera margaritifera* de la Nivelle, l'animation du dispositif MAEC 2019, la constitution des dossiers de demandes de subventions ou encore l'élaboration et le lancement du marché relatif à la cartographie des habitats.

Également, un temps important a été dédié à la prise de connaissance du dispositif et du site Natura 2000 Nivelle. En effet, la période d'animation présentée (2017-2019) a connu plusieurs changements ; celle de la structure animatrice dans un premier temps : l'Agglomération Sud Pays Basque, en charge de l'animation en 2016 a fusionné avec 9 autres intercommunalités le 1^{er} janvier 2017, créant la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette fusion s'est accompagnée d'une restructuration de l'ensemble des services à l'échelle du territoire élargi et un changement

d'animateur s'est opéré entre Grégory Le Moigno (animateur jusqu'en septembre 2018) et Alexa Dulin (animatrice à compter d'octobre 2018).

Le bilan de l'animation à décembre 2019 fait apparaître que, pour chaque objectif de développement durable, au moins un objectif opérationnel a débuté :



III. Désignation de la structure en charge de Natura 2000

Les changements d'ordre administratif décrits dans le paragraphe précédent permettent d'expliquer que le COPIL n'a pu être réuni depuis 2016. L'animation du site Natura 2000 « La Nivelle » avait été confiée à l'Agglomération Sud Pays Basque le 21 mars 2016, pour une durée de 3 ans. Un avenant à la convention d'animation avait pu être signée pour confier cette animation à la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1^{er} janvier 2017.

La DDTM présente la procédure prévue par le code de l'environnement pour désigner les structures en charge de l'animation du Docob : une collectivité doit être désignée par les représentants des collectivités et de leurs groupements membres du comité de pilotage. La collectivité désignée est chargée de l'animation pour une période de 3 ans. Le compte-rendu du comité de pilotage fait office de décision. Pour ce qui concerne les bilans d'activités, la structure chargée de l'animation doit adresser au COPIL, tous les 3 ans, un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre, les difficultés rencontrées et les modifications qui doivent, le cas échéant, être apportées au Docob.

La DDTM informe les membres du COPIL de la candidature de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour poursuivre l'animation du site « La Nivelle (estuaire, barthes, cours d'eau) ». La DDTM demande si d'autres candidats au portage de l'animation du site souhaitent se manifester. En l'absence d'autres candidats, elle soumet la candidature de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à l'avis des membres du COPIL du site « La Nivelle ». Les collectivités et leurs groupements membres du COPIL ne formulent pas d'observation et valident le principe d'un portage confié à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est chargée officiellement de la mise en œuvre du DOCOB par le Comité de Pilotage, pour une durée de 3 ans.

IV. Désignation du Président du Comité de Pilotage

La DDTM précise que le Président du COPIL du site « La Nivelle », M. ELISSALDE, ayant indiqué qu'il ne souhaitait pas renouveler sa candidature pour la présidence de ce même COPIL, M. NOUSBAUM se porte candidat, en ses qualités de Maire de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Aucune autre candidature n'est exprimée, aucune remarque n'est formulée par les membres du COPIL.

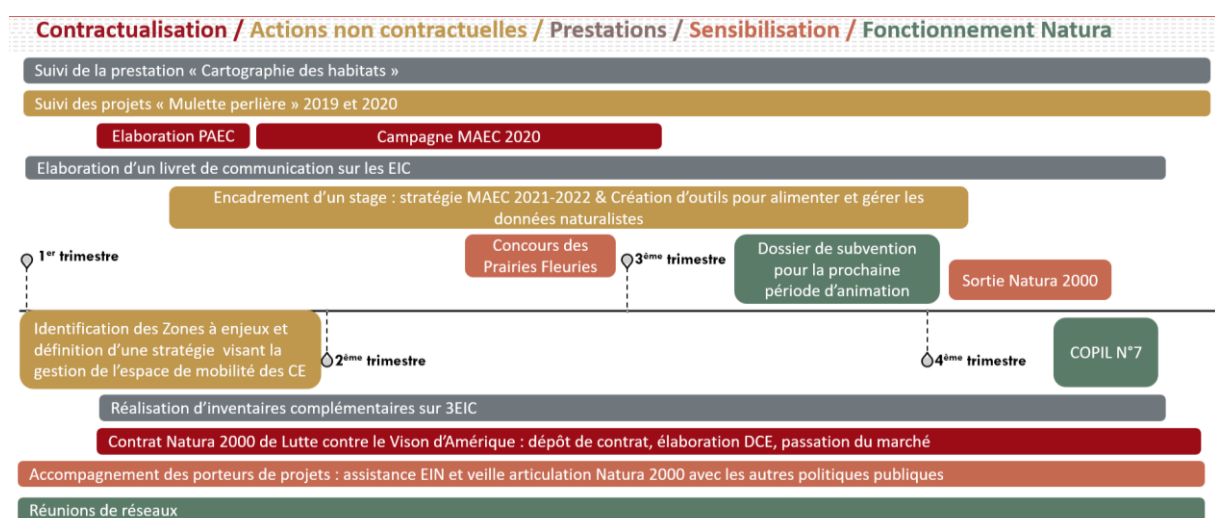
Les membres du COPIL donne un avis favorable à la présidence du COPIL « La Nivelles » par M. NOUSBAUM, et, sous réserve des résultats des prochaines élections municipales, pour une durée de 3 ans.

Le Président du Comité de Pilotage, M. NOUSBAUM, prend alors la parole : lorsque la Communauté d'Agglomération Pays Basque l'a sollicité, c'est naturellement qu'il s'est positionné comme candidat au poste de Président du Comité de Pilotage. En effet, le territoire de la commune de Saint-Pée-sur-Nivelles, est un vaste territoire mitoyen avec 10 communes, dont celle de Zugarramurdi sur laquelle la Nivelles prend sa source, avant de venir façonner l'ensemble du bassin versant de la Nivelles, dont la commune de Saint-Pée-sur-Nivelles. Cette dernière, à dominance agricole et rurale, est couverte sur une grande partie par le dispositif Natura 2000 et a la chance d'accueillir de nombreux établissements investis dans Natura 2000 comme l'INRA, le siège de l'AAPPMA de la Nivelles ou encore le Lycée d'Enseignement Agricole Saint-Christophe à vocation aquacole. M. NOUSBAUM, à travers sa candidature, évoque l'intérêt de la municipalité de Saint-Pée-sur-Nivelles de s'investir dans cette mission de préservation du site La Nivelles, et souligne la richesse des échanges qui ont eu lieu lors de la première partie de cette réunion ainsi que la qualité du travail accompli.

V. Perspectives d'animation 2020

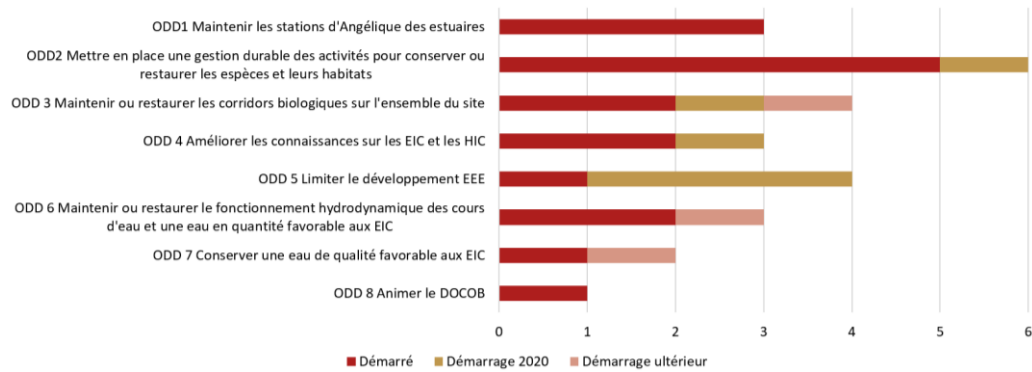
Le programme d'action et la feuille de route 2020 (ci-dessous) sont présentés aux membres du COPIL.

Laurent SOULIER questionne les opérateurs du DOCOB sur les méthodes qui seront mises en œuvre dans le cadre des actions de lutte contre le Vison d'Amérique, pour prévenir tout risque de destruction de Vison d'Europe. Alexa DULIN indique que le protocole et la méthodologie qui seront mis en œuvre le sont déjà sur le bassin versant de la Nive. Aussi, avant toute opération d'euthanasie, l'identification de l'individu est réalisée par un piégeur agréé à la reconnaissance du Vison d'Amérique.



Ces actions permettront de poursuivre l'avancement de mise en œuvre du DOCOB :

Etat prévisionnel d'avancement de la mise en œuvre des objectifs opérationnels



Peio LAMBERT porte à connaissance de l'ensemble des membres du COPIL la stratégie d'intervention du Département en faveur des espèces : une liste d'espèces pour lesquelles le Département pourra apporter un soutien financier à toute action leur bénéficiant a été élaborée ; elle sera prochainement mise à disposition des acteurs du territoire.

Pierre-Marie NOUSBAUM, Président du Comité de Pilotage, remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur intérêt dans cette démarche et leur participation à ce COPIL.